

23 décembre 2016

Relance de l'activité minière en Pays de la Loire ; n'allons pas trop vite !

La société SGZ France SAS a déposé auprès du ministère de l'Économie une demande d'autorisation pour obtenir un permis de recherche exclusif minier pour 3 sites dont 2 se situent en Pays de la Loire. FNE Pays de la Loire avec ses deux fédérations départementales concernées a participé à la consultation publique qui se termine aujourd'hui et alerte sur la faiblesse des dossiers présentés et les enjeux environnementaux.

Une société australienne demande l'autorisation d'explorer 2 sites miniers en Pays de la Loire

En octobre 2014, la société australienne Scotgold Resources Ltd a créé sa filiale SGZ France SAS en vue d'explorer la possibilité de relancer l'exploitation en France de minéraux et métaux «critiques» ou «stratégiques». Elle a déposé auprès des services de l'État trois demandes de permis exclusifs de recherches (PER), dont deux si situe en Pays de la Loire. Il s'agit du permis dit « Permis Olivet » en Mayenne et de celui du permis dit "permis de Vendrennes" en Vendée¹.

Ces deux permis de recherches vise les substances de mines suivantes : antimoine, or, argent, plomb, zinc, germanium, indium et substances connexes.

Une consultation du public à laquelle FNE Pays de la Loire a participé en s'interrogeant

FNE Pays de la Loire et ses fédérations départementales en Mayenne (FE53) et en Vendée (VNE) ont participé à la consultation du public. Pour Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire " *il ne paraît pas concevable d'accorder à la société SGZ France SAS les permis exclusifs de recherches sollicités, au vu d'un dossier dont la pertinence peut être mise en doute, et dont l'imprécision ne permet pas au public de connaître les effets du programme projeté ni à l'autorité chargée de son instruction d'en apprécier suffisamment les impacts*".

Une exploration avec des impacts sur l'environnement sous estimés

"*Nous nous inquiétons de l'impact d'une telle exploration sur la ressource en eau de ces deux départements et à propos du site de la Mayenne de l'existence d'un site minier déjà pollué (site de la Lucette) et donc du devenir de celui-ci*" précise Jean-Christophe Gavallet. De plus, "*nous nous interrogeons sur la pertinence d'une démarche visant à en relancer la production en France de l'antimoine*" au regard de sa faible utilisation et de l'avenir peu certain et peu écologique de ce minerai (utilisé principalement comme retardateur de feu).

CONTACTS PRESSE

- Jean-Christophe GAVALLET - président - 06 88 14 57 98

¹ le troisième PER est situé dans le Finistère, "permis Penlan"